

Ivry-sur-Seine, le 24 août 2010

00000057

M ALEX NOVAK
BAZ 6 3
00000 62444 KRASNOTURYINSK
FEDERATION DE RUSSIE

Votre nouvelle carte adhérent !

cher adhérent,

En renouvelant votre adhésion, vous nous renouvez votre confiance et je vous en suis très reconnaissante. Pour vous remercier, votre carte a été créditée de **500 points Fnac**. Ainsi au 24 août 2010, vous possédez 2274 points Fnac¹. 4000 points Fnac = 1 chèque-cadeau Fnac de 10€².

Je vous invite à vous rendre en magasin pour (re)découvrir les **avantages** qui vous sont réservés.

S'il fallait n'en retenir que l'essentiel, je citerais les avantages les plus emblématiques de notre offre :

- une **remise permanente de 5%³** sur les équipements technologiques indiqués en magasin et sur fnac.com (image, son, informatique, téléphonie) leurs accessoires et services associés,
- le **cumul de points Fnac à chaque euro d'achat³** (sur les CD, DVD, jeux vidéo, logiciels éducatifs, services à domicile et consommables, même sur les prix verts) qui se transforment en chèques-cadeaux Fnac.

Si vos proches bénéficiaient d'une carte famille adhérent, elles ont bien sûr été renouvelées gratuitement. Les bénéficiaires de ces cartes peuvent se présenter dès aujourd'hui, munis d'une pièce d'identité, pour venir les retirer à l'espace adhésion de leur magasin.

Au nom de toute l'équipe de la Fnac, je vous souhaite une adhésion riche en découvertes.

A bientôt dans votre Fnac et sur fnac.com,



Marie-Laure Cassé
Directrice Adhésion

00000057 CFNAF10082401

RENSFPSTDT 3A
0000 0040 8800 1062

Par me: urité, apposez
dès mai tre signature au
 te carte



00010627

PS : Je suis sûre que vous souhaitez transformer votre carte adhérent en **carte de crédit⁴**. Il vous suffira d'effectuer ce changement à l'espace adhésion de votre Fnac ou sur fnac.com. Le compte Fnac est un crédit reconstituable et renouvelable annuellement* (TEG révisable 21,44% jusqu'à 1524 € et 19,70% au-delà) dont la mensualité est de 25€ jusqu'à 700€ de solde dû et 20 € supplémentaires par tranche de 500 € au-delà de 700 € de solde dû.

(1) Ce cumul est valable au 24 août 2010, sous réserve de ne pas avoir retiré de chèque(s)-cadeau(x) Fnac depuis cette date. (2) Chèque-cadeau valable pour un achat de plus de 10€. (3) Voir conditions au dos. * Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Consenté sous réserve d'acceptation par CA Consumer Finance SA - établissement agréé en qualité de banque au capital de 340 788 864 € - Siège Social 128-130 boulevard Raspail, 75006 PARIS - 542 097 522 RCS PARIS. Vous bénéficiez d'un délai légal de rétractation de 7 jours suivant la signature de votre contrat, porté à 14 jours en cas de conclusion du contrat par une technique de vente à distance. Le coût total du crédit dépend de son utilisation. Il varie selon le montant et la durée du découvert effectif du Compte. Par exemple, pour une utilisation de 75€ le 01/01/2010 remboursée en totalité avant réutilisation, vous remboursez 3 mensualités de 25€ et une dernière ajustée de 2,51 €, coût total hors assurance facultative de 2,51 €. Conditions en vigueur au 01/01/2010.

Direction Adhésion
9, rue des Bateaux-Lavoirs
ZAC Port d'Ivry - 94768 Ivry-sur-Seine
e-mail : adhesion@fnac.com

Retrouvez tous vos avantages adhérents sur fnac.com



Lors de l'adhésion ou du renouvellement, la Fnac remet à l'adhérent, dit adhérent titulaire, une carte magnétique de paiement et de crédit (sous réserve d'acceptation par CA Consumer Finance SA). La carte d'adhérent Fnac est exclusivement destinée aux particuliers, personnes physiques. A tout moment, la Fnac peut remettre à l'adhérent, à sa demande, une ou plusieurs autres cartes magnétiques personnalisées (dans la limite de trois cartes), dites cartes supplémentaires, avec s'il y a lieu, la fonction carte de paiement et de crédit. Ces cartes supplémentaires auront une date d'échéance identique à celle de l'adhérent titulaire et sont destinées à la ou les personnes choisies par l'adhérent titulaire. Cette carte supplémentaire permet d'accéder à la plupart des avantages de la carte de l'adhérent titulaire, dans les conditions ci-après indiquées.

La conservation et l'usage de la carte de l'adhérent titulaire et des cartes supplémentaires sont sous la seule responsabilité de l'adhérent titulaire.

La carte (du titulaire et les cartes supplémentaires éventuelles) permet l'enregistrement des achats et permet d'avoir accès aux avantages en vigueur au jour de votre achat.

Ces avantages, à la date des présentes, sont les suivants :

- Le bénéfice de prix spéciaux, de remises ou d'opérations promotionnelles sur des articles ou ensembles d'articles sélectionnés par la Fnac, ou de tarifs spéciaux négociés par la Fnac sur des concerts, spectacles ou autres activités de loisirs. Ces offres spéciales sont annoncées régulièrement, en particulier dans la revue d'information *Contact* et sur le site fnac.com.

- Le bénéfice d'une remise de 5 %⁽¹⁾ sur une sélection de produits d'équipement technologique, de logiciels utilitaires, d'accessoires et de services, identifiés par affichage.

- La possibilité d'obtenir dans les magasins Fnac et sur fnac.com des points Fnac sur les achats de CD, DVD, jeux vidéo et consommables, à raison de 10 points Fnac par euro dépensé⁽²⁾ (uniquement sur les produits neufs vendus par fnac.com).

- La possibilité d'obtenir des points Fnac sur les achats hors livres dans les magasins Fnac Eveil & Jeux, à raison de 10 points Fnac par euro dépensé⁽²⁾.

Les points Fnac restent valables jusqu'au 31 décembre de la deuxième année suivant celle de leur obtention, à condition que la carte adhérent du titulaire soit en cours de validité. L'ensemble des achats de l'adhérent titulaire et des autres personnes possédant une carte supplémentaire sont comptabilisés sur le compte de points Fnac de l'adhérent titulaire.

Dès le cumul de 4000 points Fnac atteint, la possibilité d'obtenir un chèque-cadeau Fnac de 10 € dans les magasins Fnac ou la possibilité d'obtenir un chèque-cadeau virtuel d'un montant de 10 € valable sur fnac.com. Ce chèque peut être obtenu par l'adhérent titulaire ou par toute personne bénéficiant d'une carte supplémentaire. Ce chèque est valable pour un achat d'un montant supérieur à 10 € et mentionne la date limite jusqu'à laquelle il peut être utilisé.

- La possibilité de bénéficier au moment de l'achat, de remises ou de prix spéciaux auprès des partenaires agréés par la Fnac, dont la liste en vigueur est disponible au service adhésion des magasins Fnac ou sur fnac.com. Cette liste indique l'ensemble des conditions d'application de ces remises, avantages et prix spéciaux.

Ces différents avantages ne sont pas accordés :

- sur les produits et services bénéficiant déjà d'une offre promotionnelle réservée ou non aux adhérents, notamment les offres adhérents, les affaires de Fnac et les 1^{er} prix,

- sur les produits et services pour lesquels elles seraient prohibées par les dispositions légales ou réglementaires (notamment revente à perte),

- sur les consoles de jeux, coffrets téléphoniques prépayés ou avec abonnement, abonnements, recharges et kits d'accès et abonnements Internet,

- sur les cartes cadeaux ou chèques-cadeaux, les cartes Fnacmusic, les prestations de billetterie de spectacles, les voyages, les prestations de SAV, les services proposés par le site Fnacmusic et ceux proposés sur des portails de téléphonie mobile.

Les avantages ne sont pas cumulables. Les avantages obtenus (à l'exception des points Fnac) demeurent valables pendant la durée de validité de la carte adhérent du titulaire. Les achats bénéficiant d'une remise immédiate peuvent être réglés à l'aide de cartes et de chèques-cadeaux Fnac et des autres cartes et chèques-cadeaux inter-enseignes, excepté lorsque ces derniers excluent expressément leur utilisation pour des achats bénéficiant d'un avantage adhérent.

Les avantages obtenus lors de l'achat du produit ou service seront annulés en cas de restitution du produit ou service accompagnée d'un remboursement dudit produit ou service.

Les avantages ne peuvent être obtenus en magasins Fnac que sur présentation en caisse de la carte adhérent, et sur fnac.com qu'après avoir renseigné votre numéro d'adhérent dans « Vos informations personnelles » de la rubrique « Mon compte ».

Toute évolution des avantages en vigueur sera communiquée aux adhérents dans *Contact* au moins un mois avant leur prise d'effet. Lorsque la présente demande s'accompagne de l'option crédit, l'adhérent accepte d'ores et déjà qu'en cas de renouvellement tacite de son adhésion, celui-ci intervient aux conditions en vigueur à la date d'expiration du présent contrat. L'adhérent sera prévenu trois mois avant l'expiration de son adhésion des conditions de renouvellement. Il disposera d'un délai de deux mois pour s'opposer, s'il le souhaite, au renouvellement de son adhésion. La non-réponse par l'adhérent entraînera la reconduction tacite de l'adhésion aux conditions et avantages en vigueur à cette date. Les frais du renouvellement seront alors prélevés sur son compte carte Fnac.

Lorsque la présente demande d'adhésion ne s'accompagne pas de l'option crédit, l'adhérent sera prévenu un mois avant l'expiration de son adhésion des conditions de renouvellement en vigueur à cette date.

L'option crédit de l'adhésion est une ouverture de crédit d'un an renouvelable consentie sous réserve d'acceptation par CA Consumer Finance SA - établissement agréé en qualité de banque au capital de 340 788 864 € - Siège Social 128-130, boulevard Raspail, 75006 PARIS - 542 097 522 RCS PARIS. Vous bénéficiez d'un délai légal de rétractation de 7 jours suivant la signature de votre contrat, porté à 14 jours en cas de conclusion du contrat par une technique de vente à distance. La mensualité minimum est de 25 € si vous devez jusqu'à 700 € et 20 € supplémentaires par tranche de 500 € au-delà de 700 € de solde dû. Le TEG révisable est de 21,44 % si vous devez jusqu'à 1 524 € et 19,70 % au-delà. Le coût total du crédit dépend de son utilisation. Il varie selon le montant et la durée du découvert effectif de votre compte Fnac. Par exemple, pour une utilisation de 75 € le 01/01/2010 remboursée en totalité avant réutilisation, vous remboursez 3 mensualités de 25 € et une dernière ajustée de 2,51 €, coût total hors assurance facultative de 2,51 €. Conditions en vigueur au 01/01/10. Sous réserve de variation du taux de l'usure prévue au 01/04/10 non connue à la date d'impression. Imprimé le 08/03/2010.

Les avantages de l'adhésion ne sont valables qu'en France Métropolitaine et Monaco.

(1) Réserve aux adhésions d'une durée de 3 ans. Hors contribution environnementale dite "D3E" mise en place par le Décret 2005-829 du 22 juillet 2005.

(2) points attribués sur le montant des achats hors contribution environnementale dite « D3E ».

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations nominatives recueillies ci-contre sont obligatoires sous peine de nullité des adhésions, à l'exception des numéros de téléphone et adresses e-mail qui constituent des données facultatives pour le traitement informatique. Ces informations sont destinées à la Fnac pour l'exécution du contrat d'adhésion, et pourront dans ce cadre être communiquées aux organismes ou sociétés liés avec elle. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons. Elles peuvent donner lieu à l'exercice de votre droit d'accès et de rectification auprès de notre service adhésion en magasin ou en écrivant à :

Direction adhésion, 9, rue des Bateaux-Lavoisirs, 94768 Ivry-sur-Seine cedex ou par e-mail à adhesion@fnac.com.

Vous pourrez être amenés à recevoir des offres ou propositions de la Fnac, de sociétés et enseignes du groupe Fnac et de nos partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, adressez-vous à nos services adhésion en magasin ou écrivez-nous à l'adresse ci-dessus. Bien entendu, vous pouvez toujours faire valoir votre droit d'accès et de rectification selon les modalités ci-dessus.

Les comptes des cartes périmées depuis plus de 5 ans ne sont plus conservés en mémoire.